

Date: 25.06.2020



# Le débat s'enflamme, mais le projet ne bouge pas



A l'appel du Syndicat des services publics, une cinquantaine d'employés de l'Etat ont manifesté pour leurs retraites mardi à la sortie du Grand Conseil. JEAN-BAPTISTE MOREL

La réforme de la caisse de prévoyance des employés de l'Etat est un projet majeur de la législation. Les députés ont entamé la première lecture hier, sans apporter aucune correction à la copie du Conseil d'Etat.

«Ne pas agir serait un manque de responsabilité crasse.»

CLAUDE BRODARD

DOMINIQUE MEYLAN

**RETRAITES.** Le projet de réforme des retraites, concocté par le Conseil d'Etat, ne devrait pas subir de grands changements au Grand Conseil. Le débat a été passionné mercredi et les interventions se sont multipliées, ce qui n'a pas em-

pêché l'ensemble des groupes d'entrer en matière. Plus critique, la gauche a annoncé une série d'amendements, mais aucun n'a passé la rampe (*voir ci-dessous*). La première lecture se poursuit vendredi.

À l'instar du Conseil d'Etat, tous les partis jugent cette réforme indispensable. Même la gauche que le Syndicat des services publics aurait bien voulu attirer dans le camp des opposants. «Ne pas agir serait un manque de responsabilité crasse», a affirmé le président de la Commission des finances et gestion, Claude Brodard (plr, Le Mouret).

De l'avis général, l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse des rendements sur les marchés financiers ne permettront pas d'atteindre un taux de couverture de 80% en 2052, comme l'exige la Confédération. Une réforme est donc indispensable pour préserver au maximum les rentes des employés de l'Etat.

Le canton a-t-il réagi trop tard? C'est l'avis de plusieurs députés. Se remémorant la «frileuse réformette» de 2014, Nadine Gobet (plr, Bulle) déplore: «Six ans plus tard, les nuages noirs se sont accumulés dans le ciel fribourgeois.» Même constat pour Benoît Piller (ps, Avry-sur-Matran): «Nous avons attendu, trop attendu. Aujourd'hui, nous sommes au pied du mur.»

«Cela ne sert à rien de regarder dans le rétroviseur», rétorque le directeur des Finances Georges Godel, qui rappelle que les circonstances étaient différentes en 2014. «Tout le monde pensait que les marchés financiers allaient compenser le problème structurel.»

## **Le peuple se prononcera**

Le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations n'est pas contesté. La très grande majorité des caisses de pension a déjà fait le pas. «Comment justifier un statu quo alors que le reste de la société doit le faire?» s'interroge Mirjam Ballmer (vcg, Fribourg).

La comparaison avec les employés du secteur privé alimente les argumentaires. Pour le groupe PS, le canton se doit de montrer la voie aux entreprises avec un projet exemplaire. À droite, on veut à tout prix limiter le coût pour le contribuable. «Beaucoup de nos concitoyens ont vu leurs conditions de retraite se péjorer, note Stéphane Peiry (udc, Fribourg). Ils doivent payer une fois pour l'assainissement de leur caisse de pension et une autre fois pour celle de l'Etat.»

Le citoyen doit être soigné, parce qu'il aura le dernier mot. L'UDC n'a pas hésité, pour appuyer ses propos, à menacer de faire campagne contre le projet si son coût devait augmenter. «Nous devons adopter une solution viable qui a des chances de passer en votation populaire», prévient Bruno Boschung (pdc, Wünnewil).

## **Pas plus de 700 millions**

La facture devrait s'élever à 700 millions pour l'Etat-employeur, avec la participation des communes et des institutions affiliées. Les mesures transitoires coûteront 380 mio. L'augmentation des cotisations et la promesse d'une revalorisation salariale complètent l'addition. Pour le PLR et l'UDC, il est exclu d'aller plus loin. Les

deux groupes ont annoncé qu'ils refuseraient tout amendement dans ce sens.

Le projet du Conseil d'Etat garantit une limitation des pertes à 9,5% à 64 ans, pour autant qu'un taux de bonification des rentes de 2,5% puisse être assuré. Ces chiffres ne convainquent pas entièrement la gauche qui redoute les conséquences sur les petits salaires et les temps partiels.

Le projet du Conseil d'Etat va rendre les retraites anticipées beaucoup plus onéreuses. Pour le centre et la droite, il s'agit d'un simple retour à la normale. «Les personnes qui partent à 60 ans ont actuellement la même rente que celles qui s'en vont à 62 ans. Cela doit être corrigé», martèle Hubert Dafflon (pdc, Grolley).

## **Pénurie de personnel**

Les diminutions de rentes pourraient pousser de nombreux collaborateurs de l'Etat à prendre une retraite anticipée. Les députés craignent particulièrement une pénurie dans les secteurs de la formation et de la santé. Le Conseil d'Etat en est conscient, affirme Georges Godel, mais il lui est impossible aujourd'hui d'estimer le nombre de départs.

Cette réforme est le résultat de longues négociations, ce que ne cessent de répéter les députés. Un des partenaires sociaux, le SSP, continue toutefois de s'y opposer avec la plus grande fermeté. Une manifestation a réuni quelque 150 personnes mardi soir devant Forum Fribourg où était réuni le Grand Conseil. Les députés ont été hués à leur sortie. ■

# Le centre-droit met son veto

Tous les amendements proposés par la gauche ont été repoussés. D'abord, Benoît Pillier (ps, Avry-sur-Matran) proposait de créditer tous les assurés actifs, et non pas seulement les plus de 45 ans, d'un montant de compensation afin d'assurer que la diminution de leurs rentes n'excède pas 9,5%.

Rapporteur de la commission, Claude Brodard (plr, Le Mouret) estime qu'en dessous de 45 ans, les employés de l'Etat auront le temps d'améliorer leur prévoyance. Pour le directeur des Finances Georges Godel, avec des mesures transitoires prévues sur quinze ans (la loi prévoit au minimum cinq ans), Fribourg est déjà très généreux. L'amendement a été repoussé par 65 voix contre 24 et 2 abstentions.

Cette limite maximale des pertes de rentes de 9,5% dépend en fait des rendements sur les marchés boursiers. Le projet parle ainsi de créditer les comptes des assurés de 2,5%. Mais si les marchés s'effondrent, le risque est de passer au minimum légal de 1%. Benoît Pillier demandait donc qu'en ce cas, l'Etat verse la différence.

Pour la droite, cette garantie de rendement – qu'elle ne se hasarde pas à assurer – c'est introduire par la petite porte une portion de primauté des prestations dont elle veut précisément se débarrasser. C'est

donc non par 51 voix contre 34 et 2 abstentions.

## **Pour prendre sa retraite à 63 ans**

Elias Moussa (ps, Fribourg) a tenté de préserver les retraites anticipées, du moins en partie. Dans un amendement, il proposait de limiter les pertes à 9,5% à l'âge de 63 ans et non 64 ans comme le veut le Conseil d'Etat. Une mesure qui coûterait environ 120 millions, mais serait partiellement compensée par la diminution des montants affectés par le canton pour les rentes pont.

Selon Claude Brodard, le coût de la réforme ne peut dépasser 500 mio, sans quoi le projet ne passera jamais en votation populaire. La majorité a suivi cet avis et l'amendement a été rejeté par 60 voix contre 27 (1 abstention).

Préserver les revenus annuels bruts inférieurs à 60 000 francs, c'est l'objectif d'un autre amendement d'Elias Moussa. Le député voulait faire en sorte que la hausse des cotisations n'ait pas de conséquences sur les bas salaires. «Il ne faut pas confondre politique salariale et caisse de pension», rétorque Georges Godel. La proposition n'a pas convaincu (30 oui, 48 non et 2 abstentions). **DM/JnG**